



AGENCE TERRITORIALE
ARIEGE – AUDE – PYRENEES-ORIENTALES

Département : AUDE (11)

Forêt Communale de Bouisse

Contenance cadastrale : 126,7232 ha

Surface de gestion : 129,25 ha

Modification d'aménagement forestier
2006-2020

DECISION
portant modification de l'aménagement
de la forêt communale de BOUISSE
pour la période 2006 - 2020

LE DIRECTEUR D'AGENCE

- VU** les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;
- VU** les Orientations nationales d'aménagement et de gestion pour les forêts des collectivités arrêtées en date du 7 avril 2010, fixant les seuils pour décider la modification d'un aménagement en vigueur ;
- VU** l'instruction 14-PF-19 du 23 avril 2014, relative au schéma directeur d'organisation de l'Office National des Forêts ;
- VU** la décision de délégation 2019-02 du 13 février 2019, relative à la gestion du domaine forestier ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2010, réglant l'aménagement de la forêt communale de BOUISSE (11) pour la période 2006 - 2020 ;
- VU** la délibération de la commune de Bouisse en date du 8 mars 2016, déposée à la préfecture de l'Aude le 11 mars 2016 et donnant son accord au projet de modification d'aménagement qui lui a été présenté ;
- SUR** la proposition du Responsable Aménagement de l'Agence Territoriale Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales ;

- D E C I D E -

Article 1^{er} : La forêt communale de BOUISSE (11) fait l'objet d'une gestion durable multifonctionnelle satisfaisant prioritairement la fonction de production ligneuse et la fonction écologique remplies par la forêt tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique.

L'intégration de nouvelles surfaces boisées à la forêt communale de BOUISSE (11) relevant du régime forestier, pour 17,5151 ha, rendent nécessaire la modification de certaines dispositions de l'aménagement approuvé le 26 octobre 2020, dont les options principales sont cependant confirmées.

Article 2 : la contenance des différentes parcelles est ainsi modifiée :

N° de parcelle	Contenance initiale	Contenance modifiée
	surface en gestion (ha)	
1	17,56	19,45
2	22,89	23,84
3	17,26	16,94
4	23,32	23,23
5	27,94	25,12
6	/	20,67
TOTAL	108,97	129,25

Les éléments de description du milieu et de modification des programmes de coupes et de travaux sont consignés dans le document « Modification d'aménagement forestier - Forêt communale de Bouisse 2016-2020 ».

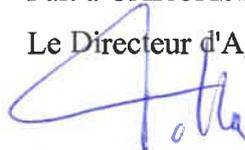
Article 3 : la surface en gestion de la forêt augmente de 20,28 ha, soit de 19 % ;

- du fait l'ajout d'une nouvelle parcelle forestière, la surface de la futaie régulière évolue de 18,24 ha et 2,43 ha seront traités en taillis ;
- la surface à ouvrir en régénération n'est pas modifiée ;
- les surfaces affectées aux essences objectifs 'pin Laricio' et 'douglas' augmentent, respectivement de 10,93 ha et 7,31 ha.

Article 4 : Le Responsable du Service Forêt de l'agence Territoriale Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à CARCASSONNE , le 15 avril 2017

Le Directeur d'Agence



Stéphane VILLARUBIAS